

trouve bien fondés les points que j'ai fait ressortir, ensemble nous parviendrons à améliorer le projet de loi davantage au cours de son étude à la Chambre, et à en faire disparaître les cinq ou six injustices que j'ai soulignées cet après-midi, que la Chambre ne devrait pas accepter. Je vous remercie beaucoup, monsieur l'Orateur.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous avons affaire à un mauvais bill. Je sais bien que lundi, lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a déposé le Livre blanc sur la sécurité de revenu, je me suis levé pour dire que ce Livre blanc contenait des points intéressants que j'accueillais avec plaisir. Je l'ai dit parce que, face à la détresse dans laquelle se trouvent certains Canadiens, toute amélioration est la bienvenue. Mais aujourd'hui, après avoir étudié le bill, je constate qu'au lieu de mieux répartir les revenus, cette loi ne fera que répartir à nouveau la pauvreté de nos vieux. Le ministre vient de nous dire à l'instant que la mise en œuvre de ces propositions coûterait quelque argent. Il n'a pas dit, cependant, que ces dépenses devraient être couvertes par une augmentation d'impôt. En fait, le Livre blanc précise que le fonds de la sécurité de la vieillesse suffit—et suffira—à payer pendant quelques années les modifications proposées dans le bill. Autrement dit, il ne s'agit pas d'une meilleure répartition des richesses entre notre population active et nos retraités, mais simplement d'une nouvelle répartition entre les personnes âgées elles-mêmes. Nous demandons à certaines personnes âgées de se contenter de moins pour que d'autres vieillards aient un peu plus. Ce n'est pas là la sécurité de la vieillesse; c'est une nouvelle répartition de la pauvreté de la vieillesse.

J'ai observé l'hésitation du ministre à se lever et à proposer la deuxième lecture parce qu'il m'a entendu dire hier et avant-hier que je voulais invoquer le Règlement au sujet du bill à l'étude. Si je ne l'ai pas fait, c'est qu'après avoir lu le bill et étudié de façon générale les points de procédure que j'avais examinés, j'en ai conclu que ces points se rapportant à l'équité et à la légalité n'étaient pas exactement des points de procédure, mais plutôt des arguments contre le bill même. Aussi, au lieu d'invoquer le Règlement, j'ai décidé d'attaquer le bill de plein fouet. Dans quelques instants, je dirai pourquoi j'ai cru le bill irrecevable et pourquoi je pense qu'aucun gouvernement ne devrait demander au Parlement de passer ce bill, qui contient au moins un article outrageant.

Avant d'entreprendre la critique du bill, je crois dans l'ordre, pour celui qui a des critiques à formuler, de dire quelle mesure devrait être à l'étude en ce moment. Je diffère d'opinion avec le chef de l'opposition sur ce point. A mon avis, au lieu de combiner le supplément de revenu garanti et la pension de la sécurité de la vieillesse, nous devrions revenir aux principes établis dans la loi sur la sécurité de la vieillesse, qui est entrée en vigueur en 1952. Nous devrions être saisis d'un bill qui porterait la pension de base à \$150 par mois, payable à tous nos

[L'hon. M. Stanfield.]

citoyens de plus de 65 ans sans évaluation des moyens ou du revenu et indexée complètement sur la hausse du coût de la vie.

• (4.20 p.m.)

Des voix: Bravo.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si le gouvernement estime que cela est au-dessus de ses moyens et veut une solution de rechange, je vais la lui offrir. Je le fais de mauvaise grâce parce que mon premier choix est celui que souhaitent les Canadiens. Mon deuxième choix serait que le gouvernement présente une mesure pour porter la pension de vieillesse de base à \$100 par mois et prévoir un supplément de \$50, afin que ceux qui sont dans le besoin touchent au moins \$150 par mois, certes un minimum. J'affirme qu'on devrait nous soumettre rien moins que l'une ou l'autre de ces propositions.

J'ai qualifié ce bill de mauvais bill et j'ai laissé entendre dans mes remarques de lundi et de mardi qu'à mon avis, il n'aurait pas dû être accepté. Mes raisons pour cela tournent autour du fait que le Parlement s'est engagé par contrat envers la population canadienne. Le mot «contrat» n'est plus seulement de moi. Il figure à la page 25 du Livre blanc du ministre, et de nouveau à la page 43. Notez bien, il l'a placé là dans un contexte différent. Il l'utilise pour étayer ses arguments et démontrer que les formules actuelles ne peuvent être remplacées par un revenu annuel garanti. Il déclare que le programme de sécurité de la vieillesse ne peut être éliminé parce que le Parlement a signé un contrat social avec les Canadiens. Nos concitoyens ont cotisé à l'ancienne caisse de sécurité de la vieillesse et ils ont le droit de recevoir les pensions prévues dans la loi sur la sécurité de la vieillesse. Voilà ce que j'estimais devoir signaler.

Dans la quatrième édition de Beauchesne, le commentaire 382 évoque le fait qu'il est arrivé au Parlement de refuser de poursuivre plus avant l'étude d'un bill en contradiction avec des politiques adoptées par le Parlement dans des mesures législatives antérieures. Nous avons adopté comme politique l'obligation pour nos concitoyens de cotiser par voie d'imposition à la caisse de la sécurité de la vieillesse et nous nous sommes engagés par la loi sur la sécurité de la vieillesse à ce que ceux qui ont cotisé à cette caisse, profitent des pensions et avantages prévus par cette loi. Cela nous a été clairement indiqué par M. Pearson alors qu'il était premier ministre et M. St. Laurent auparavant, de même que par M^{lle} Lamarsh quand elle préconisait certains amendements à cette mesure. Par ailleurs, je crois me souvenir que le député de Perth-Wilmot (M. Monteith) a soulevé cette question alors qu'il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Plus récemment, le 15 mars 1965, l'actuel ministre des Finances (M. Benson), en sa qualité de ministre du Revenu national, lorsqu'il traitait du régime de pensions du Canada et cherchait à contredire certains de nos arguments, s'est égaré au point de nous déclarer que le Parle-